

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	OUVERTURE	4
2.	MINUTE DE RECUEILLEMENT	4
3.	ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES	
4.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
5.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
6.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.	5
7.	CORRESPONDANCE	5
8.	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX CGV-061202 ET CGV-070129	5
9.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CGV)	5
	9.1 CGV-061202	5
	9.1.1 Appellation des installations physiques	5
	9.2 CGV-070129	5
10.	RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	6
11.	BUDGET 2007-2008 DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON	7
12.	RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-061202, CEX-061220, CEX-070129 ET CEX-070319	8
13.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX)	8
	13.1 CEX-061202	8
	13.2 CEX-061220	8
	13.3 CEX-070129	8
	13.3.1 Année sabbatique (UMCE)	8
	13.3.2 Promotion (UMCM)	8
	13.3.3 Correction au rapport des Ressources humaines présenté au CEX-061106 et au CGV-061202	9
	13.4 CEX-070319	9
	13.4.1 Piscine à Shippagan	9
	13.4.2 Livre de Robert Pichette	9
	13.4.3 Régime de retraite	9
	13.4.4 Vice-doyenne de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires	9
	13.4.5 Rapport du Comité pour l'appellation des installations physiques et des fonds de dotation	10
	13.4.6 Projets d'infrastructure	12
13.01	SUIVI DU COMITÉ EXÉCUTIF CEX-070420	12
	13.01.1 Livre de Robert Pichette	12
14.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-070129	13
15.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)	13
	15.1 Évaluation des programmes de droit	13
	15.2 Baccalauréat appliqué en design d'intérieur	15
	15.3 Nouveaux programmes de technologie	15
	15.4 Ajout d'une orientation génie industriel et ajout d'une orientation gestion de l'ingénierie	16
	15.5 Troisième année en éducation primaire (Campus de Shippagan)	16
16.	MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS	17

17.	NOMINATIONS DE CADRES	17
17.1	Doyen de la Faculté des sciences de l'éducation	17
17.2	Vice-doyen de la Faculté d'ingénierie	17
17.3	Directeur par intérim de l'École de psychologie	18
18.	PLAN TRIENNAL DE RECRUTEMENT ET DE RÉUSSITE UNIVERSITAIRE	18
19.	COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK	19
20.	RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT	19
21.	RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	20
22.	RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE	20
23.	RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE	20
24.	PARC SCIENTIFIQUE - CAMPUS DE MONCTON	21
25.	SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-070309	21
26.	AFFAIRES NOUVELLES	21
27.	PROCHAINE RÉUNION	21
28.	CLÔTURE	21
	DOCUMENTS	22
	Document A : Ordre du jour adopté	A(1-2)
	Document B : Rapport du recteur et vice-chancelier	B(1-30)
	Document C : Budget 2007-2008 de l'Université de Moncton	C(1-46)
	Document D : Procès-verbal CCJ-070129	D(1-9)
	Document E : Modifications aux Statuts et règlements	E(1-3)
	Document F : Plan triennal de recrutement et de réussite universitaire	F(1-76)
	Document G : Mémoire soumis à la Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick	G(1-23)
	Document H : Rapport du Comité de placement	H(1-3)
	Document I : Rapport du Comité de vérification	I(1-3)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

1. OUVERTURE

Le président souhaite aux membres la bienvenue. Il s'agit de la 187^e séance du Conseil des gouverneurs. Le président donne la liste des personnes excusées. La réunion commence à 8 h 30.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Le président demande aux membres d'avoir une pensée pour **Soeur Georgette Desjardins**, décédée le 18 janvier 2007. Elle avait reçu le titre de professeure émérite d'histoire au Campus d'Edmundston en mai 1998; **Olio Martin**, décédé le 23 janvier 2007. Il était un employé à la retraite de l'Université de Moncton, Campus de Moncton; **Albertine Gallant**, décédée le 18 février 2007. Elle était une employée à la retraite de l'Université de Moncton; **Richard Desjardins**, décédé le 20 février 2007. Il était un professeur à la retraite au Campus de Moncton; **John E. Vallillee**, décédé le 19 mars 2007. Il avait reçu un doctorat honorifique en mai 1988 au Campus d'Edmundston; **Katherine Marcoccio**, décédée le 19 mars 2007. Elle était directrice de l'École de travail social; **Anna Albert**, décédée le 18 mars 2007. Elle était la belle-mère de Jean-Guy Finn; **Marcel Bujold**, décédé le 22 mars 2007. Il a été membre du Conseil des gouverneurs de 1996 à 2005 et il était président du Comité de placement.

3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : **Stéphanie Chouinard**, étudiante au Campus de Moncton; **Louis-Philippe Nault**, représentant de l'Association des anciennes, anciens et amis du Campus d'Edmundston; **Ivan Robichaud**, région du Nord-Est; et **Mario Thériault**, représentant élu par l'Association des anciennes, anciens et amis du Campus de Moncton.

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1-2

Points ajoutés à l'ordre du jour :

- 13.3.1 Rapport des ressources humaines
- 13.01 CEX-070420
- 13.01.1 Livre de Robert Pichette

Note : Le point 14.4.2 (Livre de Robert Pichette) sera traité au point 13.01.1.

R : 01-CGV-070421

Paul D'Astous, appuyé par Gaston Poitras, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel que modifié. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

7. CORRESPONDANCE

Nous avons reçu les sept correspondances suivantes :

- a) Lettre de Fidèle Thériault, adressée au chancelier, monsieur Louis R. Comeau, datée du 30 novembre 2006 et réponse du recteur et vice-chancelier, monsieur Yvon Fontaine, datée du 8 décembre 2006.
- b) Lettre de Gilbert Finn, adressée au chancelier, monsieur Louis R. Comeau, datée du 11 décembre 2006, accusé de réception de la secrétaire générale, madame Lynne Castonguay, daté du 15 décembre et réponse du chancelier datée du 21 décembre 2006.
- c) Lettre de David Le Gallant, adressée au chancelier, monsieur Louis R. Comeau, datée du 18 décembre 2006 et réponse de la secrétaire générale, madame Lynne Castonguay, datée du 21 décembre 2006.
- d) Lettre de Dennis Savoie, adressée au président, docteur Jeannot Castonguay, datée du 4 janvier 2007.
- e) Lettre de Claude Le Bouthillier, adressée au chancelier, monsieur Louis R. Comeau, datée du 20 janvier 2007 et réponse du chancelier datée du 1^{er} février 2007.
- f) Lettre de Martin-J. Légère, adressée au chancelier, monsieur Louis R. Comeau, datée du 23 janvier 2007 et réponse du chancelier datée du 1^{er} février 2007.
- g) Lettre de l'avocat Martin Aubin, adressée au président, docteur Jeannot Castonguay, datée du 10 avril 2007.

Ces correspondances seront discutées au point 13.01.

8. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX CGV-061202 ET CGV-070129

Corrections au procès-verbal CGV-061202

Page 6, 2^e paragraphe, 2^e ligne, il faut lire : ... de se prévaloir du régime...

Page 19, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, il faut lire : ... on note que le nombre de nouvelles inscriptions diminue.

R : 02-CGV-070421

Daniel Bélanger, appuyé par Louis Léger, propose :

« Que les procès-verbaux CGV-061202 et CGV-070129 soient adoptés tels que corrigés. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CGV)

9.1 CGV-061202

9.1.1 Appellation des installations physiques

La cérémonie pour l'appellation du pavillon Jean-Cadieux aura lieu le 19 juin 2007, jour de fête de l'Université de Moncton. La cérémonie pour l'appellation de la salle Neil-Michaud aura lieu à l'automne.

9.2 CGV-070129

Le nouveau directeur de la bibliothèque Champlain, monsieur Alain Roberge, est entré en fonction au mois de février. Le nouveau doyen de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, monsieur Paul Bourque, entrera en fonction le 1^{er} juillet 2007.

10. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Voir le Document B, p. 1-30

Le recteur et vice-chancelier présente son rapport qui porte sur les points suivants : a) dossiers prioritaires (population étudiante, budget 2007-2008, Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick, régimes de pensions, Consortium national de formation en santé, championnat canadien de hockey du SIC, évaluation des programmes, reconfiguration des programmes, négociations collectives avec les associations du corps professoral et Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick; b) activités, événements et diverses distinctions (projets de construction, subventions de recherche, plan stratégique - réussite universitaire, développement universitaire, Fondation Saint-Louis-Maillet, Université de Moncton - Campus de Shippagan et son milieu, reconnaissances et prix; et, c) Bilan des objectifs de l'Équipe de direction.

Le recteur et vice-chancelier précise les points suivants :

- ▶ Concernant le taux d'inscription des étudiantes et étudiants, les projections pour l'année 2007-2008 sont comparables à celles de l'année 2006-2007. Au niveau des nouvelles inscriptions, l'Université en prévoit une diminution dans certains campus.
- ▶ Les rencontres annuels avec les responsables des budgets, en préparation du budget annuel de l'Université, ont eu lieu au mois de février 2007. Le budget sera présenté à la rubrique 11.
- ▶ Les audiences de la Commission sur l'éducation postsecondaire ont commencé le 11 avril 2007 à Moncton. L'Université de Moncton a présenté les principes et des priorités de l'Institution. D'autres audiences avec les commissaires ont eu lieu à Edmundston et à Shippagan. Le mémoire de l'Université de Moncton sera déposé dès qu'il aura été adopté par le Conseil des gouverneurs.
- ▶ Les résultats des sondages auprès des participants, participantes et bénéficiaires du régime de pension des professeurs, professeures et bibliothécaires de l'Université de Moncton et pour le personnel de soutien, les techniciens et techniciennes, le personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton sont de l'ordre du 90,67 % et 94,76 % respectivement. Ainsi, l'Université pourra demander une dérogation.
- ▶ Le Championnat canadien de hockey universitaire a eu lieu du 22 au 24 mars 2007 au Colisée de Moncton. Le tournoi s'est très bien déroulé, malgré une défaite crève-cœur de nos Aigles Bleus en temps supplémentaire en finale. Par ailleurs, notons l'excellente performance de Aigles Bleues au hockey féminin. Les Aigles ont remporté, pour la première fois de leur histoire, le championnat de l'ASIA. Notons aussi que les entraîneurs de l'équipe masculine et féminine ont été couronnés *Entraîneur de l'année au Canada* dans leur catégorie respective.
- ▶ Les conventions collectives régissant la relation de travail entre l'Université de Moncton et le corps professoral des trois campus de l'Université de Moncton viendront à échéance le 30 juin 2007. Les préparatifs pour les négociations sont en cours.
- ▶ Les travaux préparatoires entourant la construction d'un stade d'athlétisme au Campus de Moncton et d'une piscine au Campus de Shippagan se poursuivent selon les échéances.

Les points suivants sont soulevés lors de la discussion :

- ▶ Le représentant des bibliothécaires, professeures et professeurs du Campus de Moncton demande si les résultats des sondages concernant les régimes de retraite peuvent être annoncés. Le recteur et vice-chancelier indique que des lettres annonçant les résultats seront envoyées à tous les bénéficiaires des régimes de retraite.
- ▶ Le représentant des bibliothécaires, professeures et professeurs du Campus de Moncton estime que l'Université de Moncton est sur la bonne voie en demeurant vigilante quant à la remise d'un financement particulier de la CESPМ à l'Université de Moncton en raison de son caractère francophone et généraliste.
- ▶ Les travaux au deuxième étage du pavillon Léopold-Taillon ont révélé la présence d'amiante dans les murs. Les travaux d'enlèvement de l'amiante ont été menés selon les protocoles. Ceci a, en effet, retardé les travaux de construction.

10. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (suite)**R : 03-CGV-070421**

André G. Richard, appuyé par Simone Comeau Geddry, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport du recteur et vice-chancelier. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

11. BUDGET 2007-2008 DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

Voir le Document C, p. 1-46

La présidente du Comité de finance, Lise Bastarache, explique que le Comité de finance a étudié le budget 2007-2008 en tenant compte des principes directeurs du budget adoptés par le Conseil des gouverneurs (CGV-061202) et qu'il s'agit d'un budget équilibré qui ne génère pas un déficit dépassant 10 % des soldes reportés par campus.

À l'aide de diapositives électroniques, le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente les principes directeurs, les faits saillants du budget 2007-2008 ainsi que le sommaire et les tableaux du document C.

Les points suivants ont été soulevés :

- ▶ On note qu'il y a un gel au niveau des frais de logement dans les résidences. Ce gel est lié à une stratégie voulant que l'Université de Moncton demeure concurrentielle. On rappelle qu'il y avait eu, trois ans passés, une augmentation importante des frais de logement.
- ▶ On demande s'il est possible d'obtenir une ventilation des coûts selon les programmes offerts. On explique que ce calcul ne permettra pas de comparer adéquatement les facultés et les écoles entre elles. Par exemple, la Faculté des arts et des sciences sociales compte le tiers du budget pour le corps professoral, mais n'accueille pas le tiers des étudiantes et étudiants. Ceci ne permet pas d'évaluer adéquatement le coût de service.
- ▶ Le seuil de 10 % est pour l'ensemble de l'Université de Moncton. On rappelle qu'il s'agit d'une politique interne.
- ▶ On note une augmentation de 12 % dans les bourses. On explique que les fonds obtenus seront répartis entre les trois campus selon la formule traditionnelle.

R : 04-CGV-070421

Lise Bastarache, appuyée par Gaston Poitras, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte le budget 2007-2008 de l'Université de Moncton tel que présenté. »

Vote sur R04

Pour 22

Contre 1

ADOPTÉE

Pause de 9 h 55 à 10 h 10.

13.3.3 **Corrections au rapport des Ressources humaines présenté au CEX-061106 et au CGV-061202**

R : 08-CGV-070421

Yvon Fontaine, appuyé par Jean-Guy Finn, propose :

« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs, des dispositions de l'article 86(1) des Statuts et règlements, et conformément aux stipulations de l'article 25 ainsi qu'à celles de l'annexe « F » de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université de Moncton,

- ▶ la promotion au rang d'agrégé (et non l'attribution de la permanence d'emploi) soit attribuée à compter du 1^{er} janvier 2007 au professeur **Éric HERVET** (Département d'informatique);
- ▶ la promotion au rang d'agrégé (et non l'attribution de la permanence d'emploi) soit attribuée à compter du 1^{er} juillet 2007 au professeur **Mustapha KARDOUCHI** (Département d'informatique);
- ▶ une année sabbatique de type « A » soit accordée au professeur **François VIGNEAU** (au lieu de Jean-François Vigneau) de l'École de psychologie. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

13.4 **CEX-070319**

13.4.1 **Piscine à Shippagan**

Concernant les questions en suspens liées aux impôts fonciers, l'Université de Moncton vient de recevoir de la province du Nouveau-Brunswick la confirmation d'une dispense sur la taxe foncière. Les travaux préparatoires pour la construction de la piscine sont en cours.

13.4.2 **Livre de Robert Pichette**

Ce point revient à la rubrique 13.01.

13.4.3 **Régime de retraite**

Ce point a été traité dans le Rapport du recteur et vice-chancelier au point 10.

13.4.4 **Vice-doyenne de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires**

R : 09-CGV-070421

Yvon Fontaine, appuyé par Annie Daneault, propose :

« Que **Anne Paulin** soit nommée vice-doyenne de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires pour un mandat régulier de cinq ans débutant le 1^{er} janvier 2008. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

13.4.5 Rapport du Comité pour l'appellation des installations physiques et des fonds de dotation

Le recteur et vice-chancelier présente les travaux du Comité pour l'appellation des installations physiques et des fonds de dotation. Concernant le Centre d'études acadiennes, le Comité recommande que le nom de Père Anselme Chiasson soit rattaché au Centre d'études acadiennes (CEA). Anselme Chiasson est considéré par plusieurs comme étant le père du classement des archives, archives qui sont au coeur même des travaux du Centre d'études acadiennes.

Par ailleurs, pour des raisons de sécurité et afin de faciliter la circulation, le Comité recommande que les rues entourant le Campus de Moncton soient nommées.

Centre d'études acadiennes

R : 10-CGV-070421

Yvon Fontaine, appuyé par Gilda Landry, propose :

*« Que le nom **Anselme-Chiasson** soit rattaché au Centre d'études acadiennes. »*

Vote sur R10 unanime ADOPTÉE

Principaux chemins sur le Campus de Moncton

R : 11-CGV-070421

Yvon Fontaine, appuyé par Aubrey Cormier, propose :

*« Que la route principale qui ceinture les édifices du Campus de Moncton, Université de Moncton, soit nommée **AVENUE ANTONINE-MAILLET**. »*

Vote sur R11 unanime ADOPTÉE

R : 12-CGV-070421

Yvon Fontaine, appuyé par Louis Léger, propose :

*« Que l'endroit où se situe la statue du Père Clément Cormier, sur la rue Université, soit nommé **PLACE CLÉMENT-CORMIER**. »*

Vote sur R12 unanime ADOPTÉE

R : 13-CGV-070421

Yvon Fontaine, appuyé par Pauline Banville-Pérusse, propose :

*« Que l'allée piétonne qui part du rond point de la Résidence Lefèbvre, filant devant la Faculté des arts et la Bibliothèque Champlain, pour se terminer au rond point du Pavillon Rémi-Rossignol, soit nommée **ALLÉE DES ARTS**. »*

Vote sur R13 unanime ADOPTÉE

R : 14-CGV-070421

Yvon Fontaine, appuyé par Stéphanie Chouinard, propose :

*« Que la rue partant de la Résidence Lefèbvre et se terminant au rond point du Pavillon Pierre-Amand-Landry soit nommée **RUE STE-CROIX**. »*

Vote sur R14 unanime ADOPTÉE

13.4.6 Projets d'infrastructure

Concernant l'enveloppe du budget fédéral prévu pour les projets d'infrastructure des universités canadiennes, un montant de 23,5 M\$ a été annoncé en mars 2007. La part de l'Université de Moncton sera de l'ordre d'environ 5 M\$ et devra être dépensée en 2007-2008.

13.01 SUIVI AU COMITÉ EXÉCUTIF CEX-070420

13.01.1 Livre de Robert Pichette

R : 20-CGV-070421

Pauline Roy, appuyée par Pauline Banville-Pérusse, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs se transforme en Comité plénier pour 15 minutes. »

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉE

Il est 10 h 45.

Par consensus, le Comité plénier est prolongé d'une heure.

Rapport du Comité plénier

- ▶ Les positions prises par l'Université de Moncton concernant ce dossier doivent être entérinées par le Conseil des gouverneurs.
- ▶ Le Comité reconnaît que le Conseil des gouverneurs a reçu de la correspondance relative à la publication du livre *Le pays de l'Acadie : Réflexions sur des commémorations*.
- ▶ Le Comité est d'accord avec le contenu des réponses émises par les autorités de l'Université de Moncton.
- ▶ Le Comité est d'avis que l'Université de Moncton est un lieu d'échanges d'idées, un milieu qui encourage les débats et la liberté d'expression et qui suscite les réflexions.
- ▶ Le Comité est d'avis que l'Université de Moncton ne souscrit pas à toutes les idées et opinions de l'auteur Robert Pichette.
- ▶ Le Comité est d'avis qu'il faut exprimer de profonds regrets du fait que certains propos contenus dans cette publication ont pu blesser diverses personnes.
- ▶ Le Comité recommande au Conseil des gouverneurs de communiquer aux correspondants ainsi qu'à Donatien Gaudet les regrets du Conseil des gouverneurs du fait que certains propos contenus dans le livre aient pu les blesser.

Les travaux du Comité plénier étant complétés, un gouverneur propose la levée. Le Conseil des gouverneurs reprend ses travaux.

R : 21-CGV-070421

La résolution suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Conseil des gouverneurs entérine les positions prises par les autorités de l'Université de Moncton concernant le dossier du livre intitulé Le pays de l'Acadie : Réflexions sur des commémorations écrit par Robert Pichette. »

13.01.1 **Livre de Robert Pichette** (suite)**R : 21-CGV-070421** (suite)

ATTENDU QUE le Conseil des gouverneurs a reçu de la correspondance relative à la publication intitulée *Le pays de l'Acadie : Réflexions sur des commémorations* par l'auteur Robert Pichette,

ATTENDU QUE le Conseil des gouverneurs exprime son accord avec le contenu des réponses émises par les autorités de l'Université de Moncton,

ATTENDU QUE l'Université de Moncton est un lieu d'échanges d'idées, un milieu qui encourage les débats et la liberté d'expression et qui suscite les réflexions,

Il est résolu,

« Que l'Université de Moncton, par le biais du Conseil des gouverneurs, ne souscrit pas à toutes les idées et opinions de l'auteur Robert Pichette. Ainsi, le Conseil des gouverneurs, comme l'ont déjà fait les autorités de l'Université de Moncton, exprime ses profonds regrets du fait que certains propos contenus dans cette publication ont pu blesser diverses personnes. »

« Que le président du Conseil des gouverneurs, au nom du Conseil des gouverneurs, communique à messieurs Gilbert Finn, Martin-J. Légère, Claude Le Bouthillier, David Le Gallant, Fidèle Thériault et Donation Gaudet, les regrets du Conseil des gouverneurs du fait que certains propos contenus dans le livre Le pays de l'Acadie : Réflexions sur des commémorations aient pu les blesser. »

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

14. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-070129

Voir le Document D, p. 1-9

R : 22-CGV-070421

Annie C. Daneault, appuyée par Guilda Landry, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal du Comité conjoint de la planification CCJ-070129. »

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)**15.1 Évaluation des programmes de droit**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le rapport d'évaluation des programmes de la Faculté de droit. Six programmes ont été évalués. L'évaluateur donne une opinion positive et note que les programmes sont pertinents et répondent bien à la mission de la Faculté de droit et de l'Université de Moncton. Il fait certaines suggestions au sujet de la création de nouveaux cours, de la création d'un comité pédagogique et d'un réaménagement de la banque de cours à option.

15.1 Évaluation des programmes de droit (suite)

R : 23-CGV-070421

André G. Richard, appuyé par Stéphanie Chouinard, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les recommandations suivantes du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la suite de l'évaluation externe des programmes de droit, c'est-à-dire :

RECOMMANDATION 1

Que la Faculté de droit maintienne ses programmes de premier cycle en droit et ses programmes combinés en les enrichissant à la lumière des recommandations de l'évaluateur externe.

RECOMMANDATION 2

Que la Faculté examine sa mission et qu'elle tente d'y apporter les changements qui reflètent ses particularités actuelles et l'envergure qu'elle a atteinte avec le temps, en s'inspirant des suggestions que l'évaluateur externe avance dans la conclusion de son rapport.

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté procède à un examen attentif de sa liste de cours à option afin d'en réduire le nombre en tenant compte, notamment, de critères tels que la pertinence de ces cours, la capacités de ces cours à attirer une fréquentation suffisante, la capacité des ressources professorales à offrir ces cours.

RECOMMANDATION 4

Que la Faculté envisage la possibilité de cycliser aux deux ans les cours à option à fréquentation réduite.

RECOMMANDATION 5

Que la Faculté se serve davantage de l'option qu'ont ses étudiantes et étudiants de suivre six crédits dans une autre faculté en remplacement de cours à option prévus dans le programme régulier.

RECOMMANDATION 6

Que la Faculté poursuive la réflexion qu'elle a déjà amorcée relativement aux différents aspects pédagogiques des cours et de l'enseignement soulignés par l'évaluateur externe et qu'elle fasse appel au Service d'animation et de soutien à l'enseignement dans cet exercice. De plus, que la réflexion entreprise par la Faculté s'inspire des grands thèmes s'appliquant à l'enseignement du droit proposés par l'évaluateur externe.

RECOMMANDATION 7

Que la Faculté, lors du processus de révision de ses programmes, examine la possibilité d'intégrer à la formation des étudiantes et des étudiants en droit, soit en ajoutant des nouveaux contenus à des cours existants ou en créant de nouveaux cours, des notions ayant trait, entre autres, à la propriété intellectuelle, à la négociation, à la mobilisation communautaire, aux modes alternatifs de résolution de conflits, aux techniques de droit préventif et à la déontologie, ainsi que le suggère l'évaluateur externe.

15.1 Évaluation des programmes de droit (suite)

R : 23-CGV-070421 (suite)

RECOMMANDATION 8

Que la Faculté redouble ses efforts de recrutement en s'inspirant des suggestions de l'évaluateur externe et en se donnant des objectifs précis à atteindre dans le but d'augmenter le nombre d'inscriptions dans ses programmes.

RECOMMANDATION 9

Que la Faculté examine la faisabilité des recommandations de l'évaluateur visant à mieux préparer les diplômées et les diplômés sur le plan linguistique, entre autres, en mettant l'accent sur les travaux dirigés, les évaluations de mi-session et d'autres exercices visant le développement des aptitudes linguistiques.

RECOMMANDATION 10

Que la Faculté développe une culture de recherche afin d'inciter les membres du corps professoral à une plus grande productivité en matière de recherche en collaboration avec les partenaires, notamment le Centre de traduction et de terminologie juridique (CTTJ).

RECOMMANDATION 11

Que la Faculté s'inspire des suggestions de l'évaluateur externe dans son approche relative au renouvellement éventuel de son corps professoral. »

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉE

15.2 Baccalauréat appliqué en design d'intérieur

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le programme de Baccalauréat appliqué en design d'intérieur. Il précise qu'il s'agit d'un programme de quatre ans qui répond aux exigences du Conseil d'accréditation en design d'intérieur (CADI). Le programme est contingenté. Un maximum de vingt-sept étudiantes et étudiants seront admis en première année et un maximum de seize étudiantes et étudiants seront admis en deuxième année. Ce baccalauréat articulé sera offert en partenariat avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, Campus de Dieppe. Il n'y a aucun coûts supplémentaires pour l'Université de Moncton.

R : 24-CGV-070421

Yvon Fontaine, appuyé par Pauline Banville-Pérusse, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création du programme de Baccalauréat appliqué en design d'intérieur, à compter du 1^{er} septembre 2007. »

Vote sur R24

unanime

ADOPTÉE

15.3 Nouveaux programmes de technologie

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente les programmes en technologie. Il explique que ces programmes répondent à un besoin exprimé par le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick. Ce programme s'inscrit dans la refonte des programmes en ingénierie. Les répercussions financières de la mise en place des programmes sont minimales.

15.3 **Nouveaux programmes de technologie** (suite)**R : 25-CGV-070421**

Lise Bastarache, appuyée par Aubrey Cormier, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création des programmes de deuxième concentration en technologie pour le B. Sc.-B. Éd. et de mineure en technologie pour le B.A.-B. Éd. (majeure et mineure), à compter du 1^{er} septembre 2007. »

Vote sur R25

unanime

ADOPTÉE

15.4 **Ajout d'une orientation génie industriel et ajout d'une orientation gestion de l'ingénierie**

Les profils proposés en génie industriel et en gestion de l'ingénierie s'inscrivent dans la refonte majeure des programmes d'ingénierie, spécifiquement en génie industriel. Il s'agit de programmes de 15 crédits chacun. Ces profils seront imbriqués dans les profils actuels du Baccalauréat en ingénierie (génie mécanique) et du Baccalauréat en ingénierie (génie civil). Concernant les répercussions sur les ressources humaines, physiques et financières, celles-ci sont minimales.

R : 26-CGV-070421

Jean-Guy Finn, appuyé par Lise Bastarache, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création d'une orientation génie industriel en tant que second profil au Baccalauréat en ingénierie (génie mécanique) et d'une orientation gestion de l'ingénierie en tant que second profil au Baccalauréat en ingénierie (génie civil), à compter du 1^{er} septembre 2007. »

Vote sur R26

unanime

ADOPTÉE

15.5 **Troisième année en éducation primaire (Campus de Shippagan)**

Suite à une demande de la part des étudiantes et étudiants du Campus de Shippagan, les autorités ont mis sur pied un comité de travail afin d'étudier la faisabilité d'offrir la troisième année en éducation primaire au Campus de Shippagan. Le Comité est d'avis que le Campus de Shippagan peut réussir ce projet. Le projet nécessite l'embauche d'une professeure ou d'un professeur titulaire d'un Ph. D. et de quatre chargés de cours. Malgré des inquiétudes au niveau de la qualité et de l'encadrement des étudiantes et étudiants, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise que le Sénat académique a voté en faveur de la demande.

R : 27-CGV-070421

Daniel Héту, appuyé par Guilda Landry, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte que la troisième année du Baccalauréat en éducation (primaire) soit offerte au Campus de Shippagan jusqu'en juin 2012, à condition que le Campus de Shippagan procède à l'embauche, selon les modalités de la convention collective des professeures et professeurs du Campus de Shippagan, d'un deuxième professeur titulaire du Ph. D. »

Vote sur R27

unanime

ADOPTÉE

16. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS (ARTICLE 43)

Voir le Document E, p. 1-3

La secrétaire générale explique que les modifications proposées à l'article 43 des statuts et règlements lui permettraient de participer aux travaux du Comité d'appel du Sénat académique, au besoin, comme le font la registraire et le directeur des Services aux étudiantes et étudiants. Par ailleurs, un nouvel alinéa prévoit que le responsable des dossiers étudiants agisse à titre de secrétaire d'assemblée du Comité, sans y avoir voix délibérative.

R : 28-CGV-070421

André G. Richard, appuyé par Daniel Bélanger, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les modifications proposées à l'article 43 Comité d'appel du Sénat académique des Statuts et règlements. »

Vote sur R28

unanime

ADOPTÉE

17. NOMINATIONS DE CADRES**R : 29-CGV-070421**

Gaston Poitras, appuyé par Stéphanie Chouinard, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs déroge à l'article 7.3 (06) et 8.3 (06) de la Politique de sélection des cadres afin de procéder à la nomination du vice-doyen de la Faculté d'ingénierie et à la nomination du directeur par intérim de l'École de psychologie. »

Vote sur R29

unanime

ADOPTÉE

17.1 Doyen de la Faculté des sciences de l'éducation**R : 30-CGV-070421**

Yvon Fontaine, appuyé par Lise Bastarache, propose :

*« Que **Jean-François Richard** soit nommé doyen de la Faculté des sciences de l'éducation pour un mandat régulier de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2012. »*

Vote sur R30

unanime

ADOPTÉE

17.2 Vice-doyen de la Faculté d'ingénierie**R : 31-CGV-070421**

Yvon Fontaine, appuyé par Aubrey Cormier, propose :

*« Que **Gilles Roy** soit nommé vice-doyen de la Faculté d'ingénierie pour un mandat régulier de cinq ans, à compter du 15 mai 2007. »*

Vote sur R31

unanime

ADOPTÉE

17.3 Directeur par intérim de l'École de psychologie

R : 32-CGV-070421

Yvon Fontaine, appuyé par André G. Richard, propose :

« Que **Ward O'Neil** soit nommé directeur par intérim de l'École de psychologie pour un deuxième mandat, soit du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008. »

Vote sur R32

unanime

ADOPTÉE

18. **PLAN TRIENNAL DE RECRUTEMENT ET DE RÉUSSITE UNIVERSITAIRE**

Voir le Document F, p. 1-76

Invité : Denis Boucher, responsable de la promotion et du recrutement

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ainsi que monsieur Denis Boucher présente le document intitulé *Plan triennal de recrutement et de rétention 2007-2010 (Avril 2007)*. Le document est composé de trois parties : le recrutement étudiant, la rétention et la réussite des études et les étudiantes et étudiants à temps partiel (Éducation permanente). À l'aide de diapositives électroniques, les présentateurs expliquent que, d'ici juin 2026, le nombre d'élèves en 12^e année diminuera de façon progressive. Ainsi, l'Université de Moncton doit développer des stratégies de recrutement visant de nouveaux marchés, tels que celui de l'éducation permanente, celui des étudiantes et étudiants de l'immersion et celui des étudiantes et étudiants internationaux.

Les points suivants sont soulevés lors de la discussion :

- ▶ Le marché de l'immersion offre un potentiel intéressant du fait que le Nouveau-Brunswick soit une province officiellement bilingue. On pourrait imaginer une stratégie nationale pour ce marché afin que l'Université de Moncton devienne un centre d'excellence en immersion.
- ▶ Au tableau 2.6, à la page 16 du document, on présente le taux de pénétration dans les écoles du Nouveau-Brunswick. Certains pourcentages sont élevés alors que d'autres n'atteignent pas 10 %. Des stratégies de recrutement ciblés dans les écoles où le pourcentage est plus faible devraient être développées.
- ▶ Un marché intéressant et celui de l'Université du troisième âge. Les besoins sont différents, mais présents.
- ▶ Plusieurs raisons expliquent le faible taux de pénétration dans diverses écoles francophones : familles exogames plus nombreuses, proximité de l'Université, sentiment d'appartenance à l'Université, etc.
- ▶ Les stratégies proposées semblent tenir compte des enjeux et défis de l'éducation postsecondaire.

R : 33-CGV-070421

Daniel Bélanger, appuyé par André G. Richard, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le *Plan triennal de recrutement et de réussite universitaire*. »

Vote sur R33

unanime

ADOPTÉE

19. COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Voir le Document G, p. 1-23

La Commission sur l'éducation postsecondaire a été créée le 19 janvier 2007. Les co-présidents de la Commission sont : Rick Miner, recteur du Collège Seneca (Ontario) et Jacques L'Écuyer, ancien président de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial du Québec.

La Commission a tenu des audiences privées et publiques à Moncton, à Edmundston et à Shippagan. Aux audiences privées, l'Université de Moncton a présenté ses principes et ses priorités. Le mémoire sera déposé après la réunion du Conseil des gouverneurs.

Le recteur et vice-chancelier présente l'ébauche du mémoire de l'Université de Moncton qui sera soumis à la Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick. Le mémoire rappelle la mission de l'Université de Moncton, ses caractéristiques, son histoire et sa vision. Le mémoire présente les enjeux qui entourent le déploiement de programmes universitaires dans les trois campus.

Dans un document de réflexion qu'elle a publié le 8 mars 2007, la Commission présente des enjeux et pose des questions concernant l'avenir de l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick.

Les points suivants sont soulevés lors de la discussion :

- ▶ Dans le milieu anglophone du Nouveau-Brunswick, on peut déceler dans les médias un débat entre la St-Thomas University et la University of New Brunswick par rapport à une fusion éventuelle. On note aussi un questionnement au niveau des rapprochements entre le CCNB (Moncton) et la University of New Brunswick.
- ▶ L'ébauche du mémoire met l'accent sur le caractère francophone, généraliste et universitaire de l'Université de Moncton. Cela est bien.
- ▶ Le mémoire de l'Association des bibliothécaires, professeures et professeurs du Campus de Moncton met l'accent sur certaines inquiétudes, dont celles reliées à la possibilité de reconnaître des équivalences entre les crédits universitaires et les crédits collégiaux.
- ▶ Les jeunes doivent recevoir une formation à la mesure de leurs rêves.

Par ailleurs, lors des audiences publiques à Edmundston et à Shippagan, les citoyennes et citoyens ont fait des présentations qui suggèrent l'implantation de collèges universitaires. Dans la région de Shippagan, les citoyennes et citoyens ont aussi lancé l'idée d'implanter un grand centre de recherche très spécialisé.

Le recteur et vice-chancelier indique que le mémoire sera déposé le jeudi 25 avril 2007. Il remercie la secrétaire générale pour son travail dans ce dossier.

R : 34-CGV-070421

Gaston Poitras, appuyé par Aubrey Cormier, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive l'ébauche du mémoire qui sera présenté à la Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick. »

Vote sur R34

unanime

ADOPTÉE

20. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT

Voir le Document H, p. 1-3

Afin de rendre conforme au droit canadien la définition des mots « conjoints » et « conjointes », le recteur et vice-chancelier explique que le règlement du Régime de pension pour le personnel de soutien, les techniciens et techniciennes et le personnel

20. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT (suite)

professionnel et administratif de l'Université de Moncton et le règlement du Régime de pension des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton soient modifiés afin d'y inclure les conjointes et les conjoints de même sexe.

R : 35-CGV-070421

André G. Richard, appuyé par Daniel Bélanger, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la modification du règlement du régime de pension pour le personnel de soutien, les techniciennes et techniciens, le personnel professionnel et administratif ainsi que la modification du règlement du régime de pension des professeures, professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton afin que la définition des mots « conjointe » et « conjoint » inclue dorénavant les conjointes et conjoints de même sexe. »

Vote sur R35

unanime

ADOPTÉE

21. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Voir le Document I, p. 1-3

Le recteur et vice-chancelier présente la politique de contrôle financier - comptes de recherche et de fiducie. Cette politique élabore les procédures à suivre pour le contrôle financier des comptes de recherche et de fiducie. La procédure permettra d'éviter que le Fonds de fonctionnement de l'Université de Moncton ait à absorber des pertes.

Par consensus, les gouverneurs acceptent que les mots financées à partir à la première puce soient remplacés par le mot **relevant**.

R : 36-CGV-070421

Lise Bastarache, appuyée par Simone Comeau Geddry, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte la Politique de contrôle financier - comptes de recherche et de fiducie. »

Vote sur R36

unanime

ADOPTÉE

22. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE

La présidente du Comité de finance, Lise Bastarache, précise que le Comité s'est réuni à deux reprises, soit le 13 février 2007 et le 2 avril 2007. Le dossier le plus important a été le budget 2007-2008.

23. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE

André G. Richard présente le rapport du Comité de gouvernance.

Tel que présenté dans le procès-verbal du Comité exécutif du 29 janvier 2007: a) **Raymond Gionet** a été nommé, pour un mandat de trois ans, au Comité conjoint de la planification par le Comité exécutif conformément à la procédure établie; b) le mandat d'**Aubrey Cormier** à titre de membre du Comité de gouvernance a été renouvelé pour un mandat de trois ans, mais ce dernier n'a pas accepté le renouvellement; et c) le mandat de **Jean-Guy Finn** à titre de membre et de président du Comité de gouvernance a été renouvelé selon la procédure établie dans les attributions du Comité exécutif.

Tel qu'indiqué dans le Condensé du Sénat académique du 9 mars 2007, **Liette Dumas-Sluyter** a été nommée, pour un mandat de cinq ans, au Comité de sélection des grades honorifiques.

24. PARC SCIENTIFIQUE - CAMPUS DE MONCTON

Ce point est reporté à la réunion du Conseil des gouverneurs du 9 juin 2007.

25. SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-070309

Les suivis ont déjà été fait.

26. AFFAIRES NOUVELLES

Le président remercie les membres étudiants qui ont terminé leur mandat, soit Mike Couturier, Brian Gallant et Jason Savoie.

27. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le 9 juin 2007 à 8 h 30 à Shippagan

28. CLÔTURE

La séance est levée à 15 h 30.

Contresigné le

Jeannot Castonguay, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale